

CLAUSE SOCIALE

Un levier pour l'emploi durable !



La clause d'insertion est un **dispositif de soutien à l'emploi** qui consiste à demander aux **entreprises** attributaires de marchés de réserver **une part des heures travaillées** à des **personnes éloignées de l'emploi**.

L'enjeu du dispositif est de favoriser la pérennisation des emplois proposés aux personnes en insertion.

L'enjeu du dispositif

Les intérêts des maîtres d'ouvrage

- Soutenir l'économie locale
- Favoriser la cohésion sociale du territoire
- Développer les liens entre les mondes de l'économie et celui de l'insertion
- Encourager l'emploi durable et solidaire

Les plus-values pour les entreprises

- Répondre à leur besoin en recrutement et trouver des compétences
- Apporter une réponse concrète au volet social et sociétal des entreprises
- Valoriser l'image de la société en tant qu'entreprise socialement engagée
- Elargir les sources de recrutement

Les bénéfices pour les demandeurs d'emploi

- Multiplier les opportunités de recrutement
- Avoir une première expérience
- Acquérir des compétences et des savoir-faire
- Mieux définir leur projet professionnel

Pour qui ?



Le dispositif vise à favoriser l'accès ou le retour à l'activité professionnelle de personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés particulières. L'éligibilité de la candidature doit être préalablement validée avant la mise à l'emploi par le facilitateur en charge du suivi de l'opération.

Avec qui ?

- Accompagne les candidats dans leur parcours d'insertion
- Met en relation avec les entreprises



Demandeurs d'emploi

- Identifie les marchés
- Conseille dans le choix du cadre juridique
- Appuie à la rédaction du volet insertion
- Suit et évalue la bonne exécution de la clause



Donneurs d'ordre

Les missions du facilitateur



Partenaires de l'emploi

- Facilite la collaboration entre les entreprises et les structures d'insertion du territoire
- Anime le réseau des partenaires de l'emploi

- Conseille et accompagne à la mise en œuvre de la clause
- Aide au recrutement
- Identifie le public en lien avec les partenaires de l'emploi



Entreprises

Les Maisons de l'Emploi assurent un rôle de facilitateur et d'interface entre les différents interlocuteurs.

Comment ?

3 POSSIBILITÉS SIMPLES pour répondre aux clauses d'insertion :

MISE À DISPOSITION

- Entreprises de Travail Temporaire Insertion (ETTI) ou classique (ETT)
- Associations Intermédiaires (AI)
- Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

EMBAUCHE DIRECTE

- CDI
- CDD
- Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sous conditions

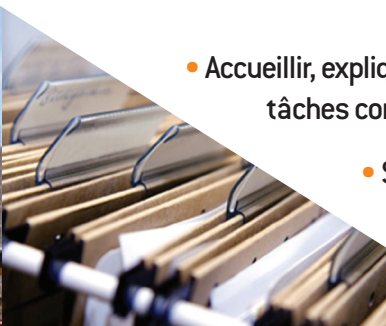
SOUS-TRAITANCE / CO-TRAITANCE

- Entreprises d'Insertion (EI)
- Entreprises adaptées (EA)
- Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

Retrouvez la liste des structures d'insertion dans les pages suivantes.

Le rôle de l'entreprise

- Accueillir, expliquer et former les personnes à la réalisation des tâches confiées
- Suivre et contrôler la réalisation des tâches
- Informer sur les risques professionnels et les règles de sécurité
- Assurer l'encadrement professionnel



Les SIAE travaillent à la requalification sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

TYPE	ZONE	NOM	TELEPHONE	Nettoyage	Espaces verts	Second œuvre	Nettoyage de chantiers et voiries
ACI	Dreux	ADEQUAT	02 37 50 05 67		x	x	
	Nogent le Rotrou	CBE Perche Nogentais	02 37 53 61 28			x	
	Châteaudun	DUNOIS PERCHE INSERTION	02 37 45 04 13		x	x	x
	Chartres	FAC (ateliers des Carnutes)	02 37 88 40 00		x	x	
	Dreux	MULTISERVICES	02 37 42 18 88	x	x		x
	Chartres	REGIE DE QUARTIER DES 3R	02 37 88 05 34		x	x	x
	Chartres	REGIE DE QUARTIER RECONSTRUIRE ENSEMBLE	02 37 36 35 30	x	x	x	
	Chartres	REGIE DE QUARTIER TRAIT D'UNION	02 37 30 76 62				x
	Châteaudun	TOP SERVICES	02 37 45 16 79	x	x	x	
AI	Chartres	ACTION EMPLOI	02 37 83 71 72	GENERALISTE			
	Dreux	ADS Emploi	02 32 60 31 14	x	x	x	x
	Nogent le Rotrou	CBE Perche Nogentais	02 37 53 61 28	GENERALISTE			
	Châteaudun	DEPANN EMPLOI	02 37 47 39 41	x	x	x	
	Chartres	ITINERAIRES	02 37 21 66 66	x	x	x	
	Dreux	MULTISERVICES	02 37 42 18 88	x	x		
	Dreux	LA PETITE RUCHE DES RESTAURANTS DU CŒUR	02 37 50 19 44	x	x	x	x
	Châteaudun	TOP SERVICES	02 37 45 16 79	x	x		
EI	Chartres	ANERVEDEL	02 37 36 01 69		x		
	Dreux	SATRI	02 37 42 43 88		x	x	x
ETTI	Dreux	ALTERNATIVE EMPLOI	02 37 64 14 07	GENERALISTE			
	Chartres	HUMANDO	06 61 15 87 04	GENERALISTE			
GEIQ	Chartres	GEIQ PROPRETE	06 82 76 02 90	x			
	Orléans	GEIQ BTP	02 38 68 31 10	GENERALISTE SECTEUR BTP			

Maison de l'Emploi et des Entreprises du Drouais

4 bis rue de Châteaudun - 28100 DREUX
Périmètre d'intervention
Arrondissement de Dreux et Nogent le Rotrou

Tél : 02.37.64.37.73

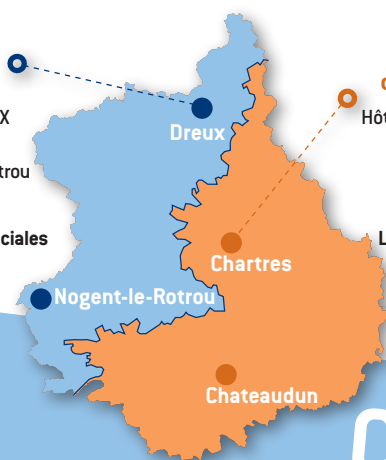
Kathy Crosnier, facilitatrice des clauses sociales
k.crosnier@m2ed.fr • www.m2ed.fr

Maison des Entreprises et de l'Emploi de l'Agglomération Chartraine

Hôtel de ville, Place des Halles - 28019 CHARTRES Cedex
Périmètre d'intervention
Arrondissement de Chartres et Châteaudun

Tél : 02.37.91.35.17

Laetitia Tremblin, facilitatrice des clauses sociales
laetitia.tremblin@mee-agglo-chartres.fr
www.mee-chartres.fr



Chiffres

Depuis 2006, sur le
département, les Maisons
de l'emploi œuvrent
aux côtés de



+ de **50**
maîtres d'ouvrage

982 578

heures d'insertion



428
opérations
[1287 lots]



89 structures
de l'emploi
650 entreprises



2587
contrats signés



1727 bénéficiaires
remis à l'emploi



70%

quittent le dispositif avec un emploi pérenne
ou une formation qualifiante